



Amiens, le 18 mars 2015

Communiqué de presse

Dépassement du niveau d'alerte à la pollution par les particules en suspension dans la Somme



Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, a décidé la mise en place, dans le département de la Somme de mesures suite au pic de pollution par des particules en suspension.

La valeur de référence de 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (moyenne sur 24 heures) est en effet proche d'être dépassée dans la Somme sur les stations de mesure d'ATMO Picardie, association agréée de surveillance de la qualité de l'air.

SITES	Maximum journalier	Date et heure	Maximum journalier du site
Amiens Saint Pierre	74 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	18/03/15 à 16:00	96 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 02/03/11
Amiens trafic	79 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	18/03/15 à 16:00	81 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 30/03/13
Arrest	73 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	18/03/15 à 16:00	98 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 31/12/08
Salouël	66 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	18/03/15 à 16:00	128 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ le 11/01/09

Recommandations immédiates

Les poussières peuvent provoquer des difficultés respiratoires, des irritations nasales et oculaires.

C'est pourquoi il est recommandé à toute la population d'éviter les activités physiques et sportives intenses, aux personnes fragiles de respecter scrupuleusement les traitements médicaux à visée respiratoires et de veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par d'autres facteurs irritants (utilisation de solvants ou de peintures, consommation de tabac).

Il est également préférable d'organiser ses déplacements par les transports en commun et le covoiturage.

Limitation de la vitesse dans le département

Afin de réduire les émissions de particules en suspension, les automobilistes samariens sont invités à réduire, jusqu'à nouvel ordre, leur vitesse de 20 km/h sur tous les axes routiers dont la vitesse est habituellement limitée à 90 km/h, 110 km/h et 130km/h.

En fonction de l'évolution de la situation, la préfète pourrait rendre la limitation de vitesse impérative, par arrêté.

Renforcement des contrôles

Par ailleurs, la préfète a demandé aux forces de l'ordre de renforcer le contrôle antipollution des véhicules circulant sur la voie publique et de vérifier la validité des contrôles techniques des véhicules.